

TARIF

PRIX INSCRIPTION : Montant pouvant être pris en charge par l'ANDPC : 907,00 €

INDEMNISATION : votre indemnisation sera à hauteur de 504 €



MODALITÉS DE RÈGLEMENT ET D'ANNULATION

La facture sera adressée après la formation. En cas d'empêchement, vous devez nous prévenir au moins deux semaines avant le début de la formation. Une annulation réalisée entre 8 et 14 jours avant le début du stage donnera lieu à une facturation de 50 % du coût total ; si l'annulation est faite dans la semaine précédant le début du stage, la formation sera intégralement facturée. Pour toute annulation intervenant entre l'inscription et deux semaines avant la date de formation, des frais de dossier vous seront facturés pour un montant de 100 € HT, sauf en cas de report sur une autre session.

INSCRIPTION DANS LE CADRE DU DPC

- Vous connecter à votre espace personnel sur le site www.mondpc.fr à l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe générés lors de la création de votre compte.
- Indiquer la référence Action N° 38442525011 dans la rubrique "Recherches Actions" et cliquer sur "Rechercher".
- Cliquer sur "Détail DPC" en haut à droite de la page.
- Descendre en bas de la page et cliquer sur le bouton "S'inscrire" à la session choisie.
- Cliquer sur "Valider"
- Un email sera envoyé par le DPC à CDS Institute pour validation de votre inscription dans le cadre du DPC.

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

Biocom Ouest étant certifiée QUALIOPI, si vous êtes salarié la prise en charge par votre OPCO est possible.

INSCRIPTION

INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME ARMORIS

Vous pouvez vous **inscrire** :

- Soit sur notre site : <https://formations.armoris.bzh/course/1749804065>
- Soit en scannant directement le QR code pour accéder à la page d'inscription.



En cas de problème pour vous inscrire, ou pour tout renseignement concernant l'inscription, vous pouvez nous contacter :

☎ 06 38 69 13 21 / 02 23 45 04 06
✉ isabelle.delormes@armoris.bzh

ARMORIS FORMATION



FORMATION EPP 2025

BONNES PRATIQUES : PRISE EN CHARGE DES DYSTHYROÏDIES SELON LES RECOMMANDATIONS DE L'HAS



N°ANDPC : 38442525011

INTERVENANT

Professeur MICHEL KREMPF Endocrinologue

SESSION 25.003 : du 16/11/2025 au 30/03/2026

	Classe-virtuelle	travail individuel en ligne
EPP	16/12/2025 2 Heures	16/11/2025 → 16/12/2025 2 Heures
		17/03/2026 → 30/03/2026 2 Heures
FMC	16/12/2025 3 Heures	

PUBLICS VISÉS

- Biologistes médicaux



OBJECTIFS



Ce programme vise à **évaluer, harmoniser et renforcer les compétences des biologistes médicaux** en matière de prise en charge des dysthyroïdies en suivant une démarche de **formation-action**, intégrant :

1. **Un audit clinique** : permettant d'analyse, identifier les écarts entre les pratiques réelles et les recommandations et proposer des axes d'amélioration en lien avec les pratiques.
2. **Une formation continue** : visant la réactualisation des connaissances et l'amélioration des décisions biologiques.
3. **Un suivi et une évaluation des pratiques** : pour mesurer l'impact des actions correctives et garantir une amélioration continue des pratiques

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les **recommandations HAS 2020** sur la **prise en charge des dysthyroïdies chez l'adulte** visent à :

- **Homogénéiser les pratiques biologiques et médicales** à l'échelle nationale.
- **Optimiser les explorations biologiques** pour garantir leur pertinence et éviter les examens inutiles.
- **Adapter les stratégies de dépistage, de diagnostic et de suivi** en fonction des caractéristiques du patient (âge, grossesse, comorbidités).

Un **axe clé d'amélioration** concerne les pratiques biologiques, avec des recommandations précises sur :

- Les **valeurs normatives** et les seuils de décision pour l'exploration des dysthyroïdies.
- L'adaptation des bilans biologiques aux **populations particulières** : personnes âgées de moins de 65 ans, femmes enceintes (y compris en période préconceptionnelle).

Programme 9H en distanciel

1 : EPP : ÉVALUATION INITIALE DES PRATIQUES

module 1 : travail individuel du 16/11/2025 au 16/12/2025

Durée :

- 2 heures (travail en ligne sur la plateforme, synchrone)

Objectifs :

- Évaluer les pratiques actuelles des biologistes dans la gestion des dysthyroïdies.
- Identifier les écarts par rapport aux recommandations de la HAS.
- Élaborer un premier plan d'action pour améliorer les pratiques.

2 : FORMATION MÉDICALE CONTINUE (FMC) – RÉACTUALISATION DES CONNAISSANCES

module 2 : classe virtuelle le 16/12/2025

Durée :

- 3 heures (classe virtuelle)

Objectifs :

- Mettre à jour les connaissances des biologistes sur les dysthyroïdies.
- Comprendre les explorations biologiques et l'interprétation des résultats.
- Intégrer les recommandations actuelles dans la prise en charge biologique.

3 : EPP : ANALYSE DES ÉCARTS ET PROPOSITION D'AXES D'AMÉLIORATION

module 3 : classe virtuelle le 16/12/2025

Durée :

- 2 heures (classe virtuelle)

Objectifs :

- Analyser les écarts entre les pratiques actuelles et les recommandations HAS.
- Identifier les freins à l'application des bonnes pratiques.
- Élaborer un plan d'amélioration collectif et individuel.

4 : EPP : ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES

module 4 : travail individuel du 17/03/2026 au 30/03/2026

Durée :

- 2 heures (travail en ligne sur la plateforme, synchrone – 3 mois après la formation)

Objectifs : Évaluation de **10 nouveaux dossiers patients** suivant les mêmes critères. Ayant été réalisés après la formation)

- Évaluer l'impact de la formation et des recommandations sur les pratiques.
- Comparer les nouvelles pratiques avec celles observées avant la formation
- Comparaison des pratiques avant et après la formation.
- Analyse des écarts persistants et ajustements nécessaires.